

Grille d'analyse du changement de destination d'un bâtiment en zone agricole ou naturelle

Art L.151-11 du CU : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :

1° Autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

Bâtiment n°..... (numéro à reporter sur le cadastre vierge)

Classement du bâtiment dans le document d'urbanisme en vigueur : **A 723**

Renseignements concernant le bâtiment

Référence cadastrale :

Le bâtiment est-il raccordé ?

☒ à une route suffisamment dimensionnée ?	Oui	☒	Non	☐
☒ au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?	Oui	☒	Non	☐
☐ au réseau d'électricité en capacité suffisante ?	Oui	☐	Non	☒
☐ au réseau de téléphone en capacité suffisante ?	Oui	☐	Non	☒

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui ☒ Non ☐

• si oui est-il proche de la retraite ?	Oui	☐	Non	☒
☐ si oui, un repreneur est-il prévu ?	Oui	☐	Non	☒

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui ☒ Non ☐

si le bâtiment a perdu sa vocation agricole :

- Depuis quand ?
- Définitivement ? Oui ☐ Non ☒

Etat du bâtiment ? (merci de joindre une photo)

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

ARRETOUR

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? oui

- La construction est-elle réalisée en architecture traditionnelle ? oui

- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Quel est la nouvelle destination envisagée du bâtiment :

- Habitation ☐
- Commerces et activités de services (local artisanal, restaurant, gîte, chambre d'hôte, ...) ☒
- Equipements d'intérêt collectif et services publics ☐
- Autres activités des secteurs secondaires et tertiaires (industrie, entrepôt, bureau, ...) ☐
- Local commercial ☐

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200m) :

- Habitation ☐

- Exploitation agricole ☒

quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre ☐ (préciser) : ABRI CHEVAUX

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures ☐

- Prairies ☒

- Landes/terres en friche ☐

- Autre ☐ (préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ☒ Non ☐

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?

sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre ☐ (préciser) : PROPRIETAIRES

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ☐ Non ☒

Observations complémentaires (à compléter éventuellement pour tout complément ou précision nécessaire)

Dans le cadre de l'activité de ma femme
je souhaite restaurer ce bâtiment en gîte.







Grille d'analyse du changement de destination d'un bâtiment en zone agricole ou naturelle

Art L.151-11 du CU : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :

1° Autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

Bâtiment n° C1284 (numéro à reporter sur le cadastre vierge)

Classement du bâtiment dans le document d'urbanisme en vigueur : Agricole

Renseignements concernant le bâtiment

Référence cadastrale : C1284

Le bâtiment est-il raccordé ?

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| ☐ à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui ☒ | Non ☐ |
| ☐ au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui ☒ | Non ☐ |
| ☐ au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui ☐ | Non ☒ |
| ☐ au réseau de téléphone en capacité suffisante ? | Oui ☒ | Non ☐ |

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- | | | |
|---|---------------------------|--------------------------------------|
| ☐ si oui est-il proche de la retraite ? | Oui ☐ | Non ☒ |
| ☐ si oui, un repreneur est-il prévu ? | Oui ☐ | Non ☐ |

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

- | | |
|---------------------------|--------------------------------------|
| Oui ☐ | Non ☒ |
|---------------------------|--------------------------------------|

si le bâtiment a perdu sa vocation agricole :

- Depuis quand ? Maison d'habitation jusqu'en 1950 et non utilisée depuis
- Définitivement ? Oui ☐ Non ☐

Etat du bâtiment ? (merci de joindre une photo)

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

Etat correct, les 4 murs et le toit sont présents (voir photo)

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La construction est-elle réalisée en architecture traditionnelle ? Oui
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Maison typique labourdine (façade est pans de bois apparents à encorbellement, mur en pierre, etc.) construite ~ en 1850

Quel est la nouvelle destination envisagée du bâtiment :

- Habitation ☒
- Commerces et activités de services (local artisanal, restaurant, gîte, chambre d'hôte, ...) ☐
- Equipements d'intérêt collectif et services publics ☐
- Autres activités des secteurs secondaires et tertiaires (industrie, entrepôt, bureau, ...) ☐
- Local commercial ☐

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200m) :

- Habitation ☐
- Exploitation agricole ☐
- quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre ☐ (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature
 - Cultures ☐
 - Prairies ☒
 - Landes/terres en friche ☐
 - Autre ☐ (préciser) :
- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ☐ Non ☐
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
 - sous quel mode de faire-valoir ?
 - Fermage/métayage ☐
 - Autre ☐ (préciser) :
- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ☐ Non ☒

Observations complémentaires (à compléter éventuellement pour tout complément ou précision nécessaire)

Nous souhaitons réhabiliter cette maison d'habitation (Chaldekiborda), autrefois habitée par nos aïeux, dans le cadre d'une transmission familiale (fils aîné), dans le respect de son architecture et du cadre environnant, car le fait de ne pas la restaurer entraînerait sa dégradation.

Mon fils veut s'y installer en résidence principale. Aussi, étant titulaire du BPREN mariage biologique, cela influencerait son projet d'installation.

Mr. Mariza Tromin

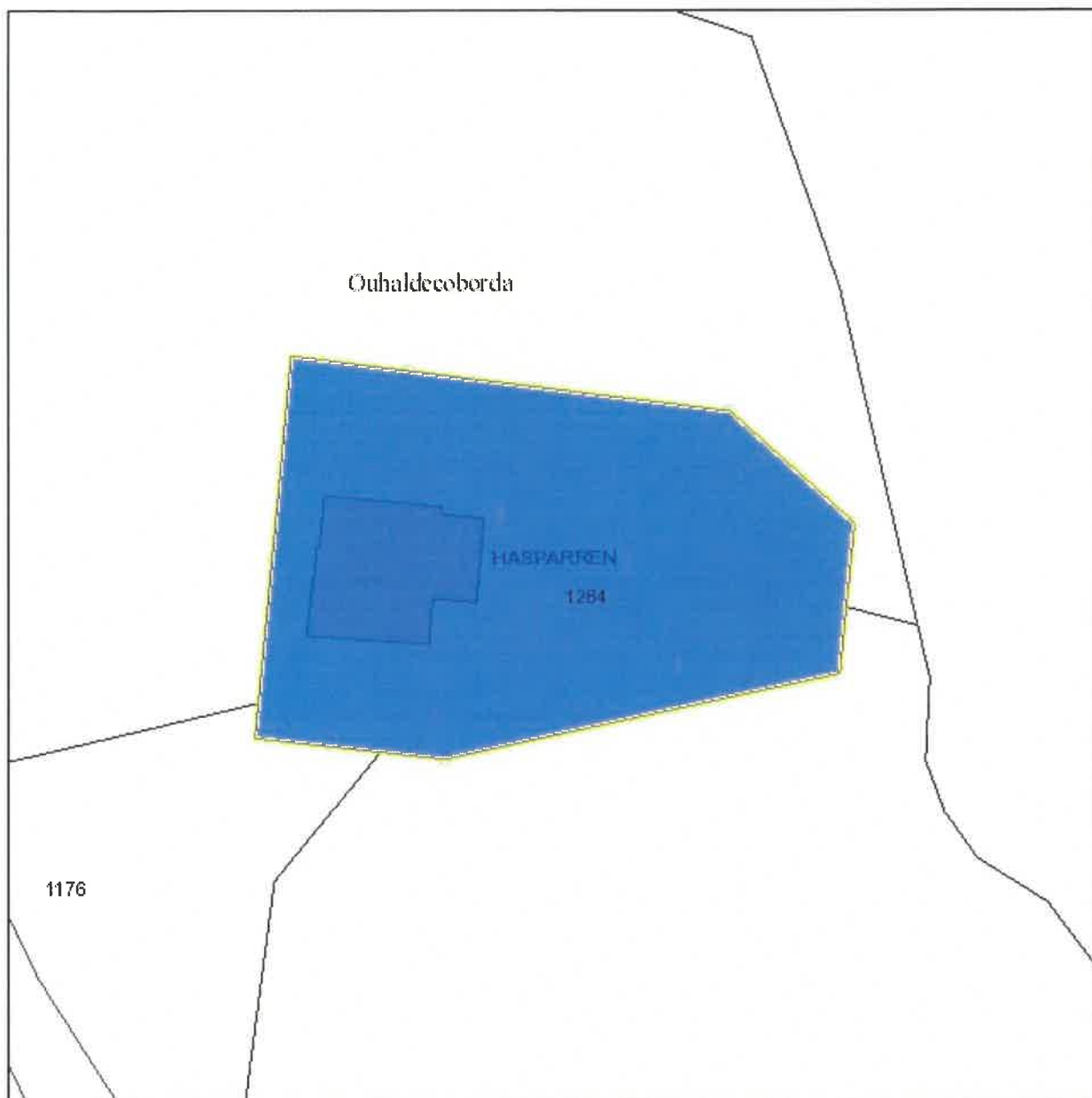
0559 291254

C1224

txomin.uriza@hotmail.com
martha.uriza@sfr.fr



RENSEIGNEMENT D'URBANISME



Date : 08/12/2020

Echelle : 1:500

Parcelle		640256 C1284
Commune	HASPARREN	Le terrain référence un ou plusieurs bâtiments : Non Le terrain est dans une copropriété : Non
Adresse	TARTASTEA	
Surface	1162m ²	
Propriétaire(s)		L00630
MME LURO JANINE MARTHE URRIZA JEANINE MARTHE (Principal)		
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zonages	A	1135m ²
Zonages	N	3m ²

Grille d'analyse du changement de destination d'un bâtiment en zone agricole ou naturelle

Art L.151-11 du CU : « **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :**

1° Autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

Bâtiment n° 1..... (numéro à reporter sur le cadastre vierge)

Classement du bâtiment dans le document d'urbanisme en vigueur : zone agricole
(ancienne habitation)

Renseignements concernant le bâtiment

Référence cadastrale : 980.....

Le bâtiment est-il raccordé ?

- | | | | |
|---|---|------------------------------|--|
| ☐ à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui ☒ | Non ☐ | |
| ☐ au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui ☒ | Non ☐ | |
| ☐ au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui ☒ | Non ☐ | |
| ☐ au réseau de téléphone en capacité suffisante ? | Oui ☒ | Non ☐ | |

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- | | | | |
|---|---|------------------------------|--|
| ☐ si oui est-il proche de la retraite ? | Oui ☒ | Non ☐ | |
| ☐ si oui, un repreneur est-il prévu ? | Oui ☒ | Non ☐ | |

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui	☐	Non	☒
-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

si le bâtiment a perdu sa vocation agricole :

- Depuis quand ?
- Définitivement ? Oui ☐ Non ☒

Etat du bâtiment ? (merci de joindre une photo)

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

le bâtiment a besoin d'être renouvelé.

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? OUI

- La construction est-elle réalisée en architecture traditionnelle ? OUI

- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Traditionnelle Basque

Quel est la nouvelle destination envisagée du bâtiment :

- Habitation ☒
- Commerces et activités de services (local artisanal, restaurant, gîte, chambre d'hôte, ...) ☐
- Equipements d'intérêt collectif et services publics ☐
- Autres activités des secteurs secondaires et tertiaires (industrie, entrepôt, bureau, ...) ☐
- Local commercial ☐

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200m) :

- Habitation ☒

- Exploitation agricole ☒

quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Stockage

- Autre ☐ (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures ☐

- Prairies ☒

- Landes/terres en friche ☐

- Autre ☐ (préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ☒ Non ☐

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? oui

sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage ☐

- Autre ☒ (préciser) : bœhin qui patinent (et appartenant

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ☐ Non ☒ Hme Huiabane

Observations complémentaires (à compléter éventuellement pour tout complément ou précision nécessaire)

le Tableau EDF et le Raccordement eau Potable
sont existants à la maison à Broux.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
HASPARREN

Section : B
Feuille : 000 B 05

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/08/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
BAYONNE
11 Rue Vauban BP 11 64109
64109 BAYONNE CEDEX
tél. 05.59.44.66.54 -fax 05.59.44.66.21
cdif.bayonne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

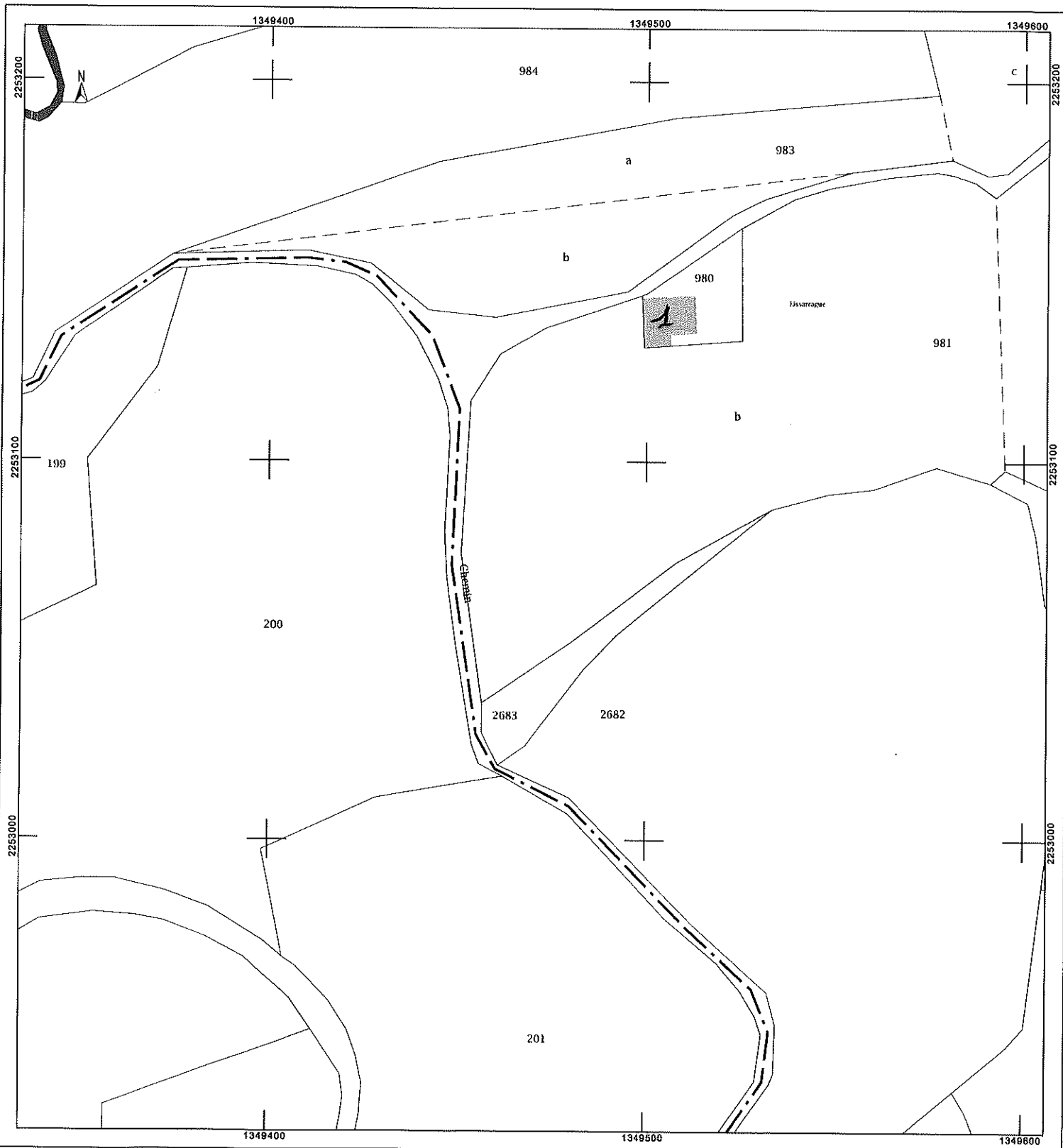




PHOTO N° 1



PHOTO N° 2



PHOTO N° 4



PHOTO N° 3

PROJET DE RENOVATION	
Mme HIRIBARNE SIMONE	
PHOTOGRAPHIES	Ech : 1/
Etabli le : 24 04 2021	DP 7 - 8
Modifié le :	

Grille d'analyse du changement de destination d'un bâtiment en zone agricole ou naturelle

Art L.151-11 du CU : « **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :**

1° Autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

Bâtiment n° 767 (numéro à reporter sur le cadastre vierge)

Classement du bâtiment dans le document d'urbanisme en vigueur : Maison d'habitation
"MANTENUTEA" avec petite grange à usage agricole

Renseignements concernant le bâtiment

Référence cadastrale : F 767 - F 768

Le bâtiment est-il raccordé ?

- | | | | | |
|---|-----|----------------------------------|-----|-----------------------|
| ☐ à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ☐ au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ☐ au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ☐ au réseau de téléphone en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- | | | | | |
|---|-----|-----------------------|-----|----------------------------------|
| • si oui est-il proche de la retraite ? | Oui | ☐ | Non | ☒ |
| ☐ si oui, un repreneur est-il prévu ? | Oui | ☐ | Non | ☐ |

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

- | | | | |
|-----|-----------------------|-----|----------------------------------|
| Oui | ☐ | Non | ☒ |
|-----|-----------------------|-----|----------------------------------|

si le bâtiment a perdu sa vocation agricole :

- Depuis quand ? au moins 30 ans
- Définitivement ? Oui ☒ Non ☐

Etat du bâtiment ? (merci de joindre une photo)

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
Grange en bon état capitonnée d'une partie lame (couverne et table) et d'un étage (mil). Ce bâtiment fait partie d'une construction unique comprenant la maison d'habitation et la grange.
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? *Bâtiment en bon état (murs et toiture)*
- La construction est-elle réalisée en architecture traditionnelle ? *OUI*
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
.....
.....

Quel est la nouvelle destination envisagée du bâtiment :

- Habitation ☒
- Commerces et activités de services (local artisanal, restaurant, gîte, chambre d'hôte, ...) ☐
- Equipements d'intérêt collectif et services publics ☐
- Autres activités des secteurs secondaires et tertiaires (industrie, entrepôt, bureau, ...) ☐
- Local commercial ☐

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200m) :
 - Habitation ☒
 - Exploitation agricole ☐
quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
 - Autre ☐ (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
 - Leur nature
 - Cultures ☐
 - Prairies ☒ *768 et 769*
 - Landes/terres en friche ☐
 - Autre ☐ (préciser) : *jardin d'apiculture + Végétation*
 - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ☒ Non ☐
 - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?
 - Fermage/métayage ☐
 - Autre ☐ (préciser) :
 - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ☐ Non ☐

Observations complémentaires (à compléter éventuellement pour tout complément ou précision nécessaire)

objectif: Permettre l'aménagement du bâtiment en logement destiné à la fille du propriétaire

la réalisation de ce projet permettrait une utilisation plus rationnelle du bâti existant et une fixation plus jeune de la famille sur le territoire

Grand Jac Sud





grange face Nord



Dacathayelle / Saint-Jean.

06.83.81.80.07

Grille d'analyse du changement de destination d'un bâtiment en zone agricole ou naturelle

Art L.151-11 du CU : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :

1° Autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

Bâtiment n°..... (numéro à reporter sur le cadastre vierge)

F 1944

Classement du bâtiment dans le document d'urbanisme en vigueur :

Renseignements concernant le bâtiment

Référence cadastrale :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- | | | | | |
|---|-----|----------------------------------|-----|-----------------------|
| ☐ à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ☐ au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ☐ au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ☐ au réseau de téléphone en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui ☐ Non ☒

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui ☐ Non ☐

- ☐ si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui ☐ Non ☐

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui ☐ Non ☒

si le bâtiment a perdu sa vocation agricole :

- Depuis quand ? 22 ans
- Définitivement ? Oui ☒ Non ☐

Observations complémentaires (à compléter éventuellement pour tout complément ou précision nécessaire)

.....

.....

.....

.....

.....



Grille d'analyse du changement de destination d'un bâtiment en zone agricole ou naturelle

Art L.151-11 du CU : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :

1° Autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

Bâtiment n°..... (numéro à reporter sur le cadastre vierge)

Classement du bâtiment dans le document d'urbanisme en vigueur :

Renseignements concernant le bâtiment

Référence cadastrale : F 2726 HASPARREN

Le bâtiment est-il raccordé ?

- | | | | | |
|---|-----|-------------------------------------|-----|--------------------------|
| ☐ à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ☐ au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ☐ au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ☐ au réseau de téléphone en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui ☐ Non ☒

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui ☐ Non ☐

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui ☐ Non ☐

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui ☐ Non ☒

si le bâtiment a perdu sa vocation agricole :

- Depuis quand ? PLUS DE 20 ANS
- Définitivement ? Oui ☒ Non ☐

Etat du bâtiment ? (merci de joindre une photo)

- Description sommaire de l'état du bâtiment : FERME DU 19^{EME} A RENOVER ENTIEREMENT. HISTORIQUEMENT DIVISEE EN 3 PARTIES CONTIGUES SOIT 2 PARTIES HABITATION ET UNE PARTIE "GRANGE" QUI POURRAIT ETRE DESTINEE A L'HABITATION
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? OUI
- La construction est-elle réalisée en architecture traditionnelle ? OUI
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
.....
.....

Quel est la nouvelle destination envisagée du bâtiment :

- Habitation ☒
- Commerces et activités de services (local artisanal, restaurant, gîte, chambre d'hôte, ...) ☐
- Equipements d'intérêt collectif et services publics ☐
- Autres activités des secteurs secondaires et tertiaires (industrie, entrepôt, bureau, ...) ☐
- Local commercial ☐

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200m) :
 - Habitation ☒
 - Exploitation agricole ☐
quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
 - Autre ☐ (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
 - Leur nature
 - Cultures ☐
 - Prairies ☐
 - Landes/terres en friche ☐
 - Autre ☒ (préciser) : JARDINS PAVILLONAIRES
 - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ☐ Non ☒
 - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?
 - Fermage/métayage ☐
 - Autre ☐ (préciser) :
 - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ☐ Non ☒

Observations complémentaires (à compléter éventuellement pour tout complément ou précision nécessaire)

POUR LE CHANGEMENT DE DESTINATION, SEULE LA PARTIE
"GRANGE" A L'OUEST POURRAIT EN FAIRE L'OBJET POUR
LA REHABILITER EN UN APPARTEMENT AVEC DE BEAUX
VOLUMES. LES 2 AUTRES PARTIES DE LA MAISON
SONT DEFA HISTORIQUEMENT DEDIEES A L'HABITATION

servir qu'à des formalités administratives

X=35

Existante

Poteau
Telecom

21

8.23

22

19

19

- Regard Eaux pluviales
- Regard grille Eaux pluviales
- Cheminée en PVC Ø400
- Regard de Branchement EP
- Busage Eaux Pluviales
- Regard Eaux usées
- Coffret ERDF
- Coffret AEP
- Bouche à clef
- Borne OGE posée par la SELARL GEODENAK
- Arbre

Poteau
Telecom

Route départementale N°152

Poteau EDP
Poteau Telecom

Emplacement
poubelles
existants

Voie Communale de Garatia

MAISON MUNHISTA

Nouveau
N°F 2726
S= 1869m²

20

29

INDIVISION entre
la petite Maison et
la Maison MUNHISTA
Nouveau
N°F 2728
S= 376m²

21.15

28

30

199.50

Rg-EP
Tp-199.05m
Fe-196.72m

24

26.20

4.50

25

4.53

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319





Grille d'analyse du changement de destination d'un bâtiment en zone agricole ou naturelle

Art L.151-11 du CU : « **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :**

1° Autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

Bâtiment n° 0633 (numéro à reporter sur le cadastre vierge)

DAERAGUER

0632

Classement du bâtiment dans le document d'urbanisme en vigueur :

Renseignements concernant le bâtiment

Référence cadastrale : 14633 / 14632

Le bâtiment est-il raccordé ?

- | | | | | |
|---|-----|----------------------------------|-----|----------------------------------|
| ☐ à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ☐ au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui | ☐ | Non | ☒ |
| ☐ au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ☐ au réseau de téléphone en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui ☐ Non ☒

- | | | | | |
|---|-----|-----------------------|-----|-----------------------|
| • si oui est-il proche de la retraite ? | Oui | ☐ | Non | ☐ |
| ☐ si oui, un repreneur est-il prévu ? | Oui | ☐ | Non | ☐ |

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui ☐ Non ☒

si le bâtiment a perdu sa vocation agricole :

- | | | | | |
|--------------------|-------------|----------------------------------|-----|-----------------------|
| • Depuis quand ? | <u>2000</u> | | | |
| • Définitivement ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |

Observations complémentaires (à compléter éventuellement pour tout complément ou précision nécessaire)

Les parents (actuellement locataire de la maison) sont en projet d'achat avec mon frère.

Pour que je puisse moi aussi rejoindre ce projet familial, j'ai besoin de cette hangar et de cette atelier afin de pouvoir me installer avec mon conjoint.







Grille d'analyse du changement de destination d'un bâtiment en zone agricole ou naturelle

Art L.151-11 du CU : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :

1° Autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

Bâtiment n° H39 (numéro à reporter sur le cadastre vierge)

Classement du bâtiment dans le document d'urbanisme en vigueur :

Renseignements concernant le bâtiment

Référence cadastrale : H 39

Le bâtiment est-il raccordé ?

- | | | | | |
|---|-----|-------------------------------------|-----|--------------------------|
| ○ à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ○ au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ○ au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ○ au réseau de téléphone en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- | | | | | |
|---|-----|-------------------------------------|-----|-------------------------------------|
| • si oui est-il proche de la retraite ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ○ si oui, un repreneur est-il prévu ? | Oui | ☐ | Non | ☒ |

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

- | | | | |
|-----|--------------------------|-----|-------------------------------------|
| Oui | ☐ | Non | ☒ |
|-----|--------------------------|-----|-------------------------------------|

si le bâtiment a perdu sa vocation agricole :

- | | | | |
|--------------------|--|-------------------------------------|------------------------------|
| • Depuis quand ? | <u>Construction d'un hangar agricole en 1999</u> | | |
| • Définitivement ? | Oui | ☒ | Non ☐ |

Etat du bâtiment ? (merci de joindre une photo)

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
..... bâtiment de 36m² , murs parpaing , toit tôle ondulée
..... volet et porte bois
..... Enduit extérieur peint en blanc
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? oui
- La construction est-elle réalisée en architecture traditionnelle ? un peu
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
.....
.....

Quel est la nouvelle destination envisagée du bâtiment :

- Habitation ☒
- Commerces et activités de services (local artisanal, restaurant, gîte, chambre d'hôte, ...) ☐
- Equipements d'intérêt collectif et services publics ☐
- Autres activités des secteurs secondaires et tertiaires (industrie, entrepôt, bureau, ...) ☐
- Local commercial ☐

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200m) :
 - Habitation ☒
 - Exploitation agricole ☐
quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
 - Autre ☐ (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
 - Leur nature
 - Cultures ☐
 - Prairies ☒
 - Landes/terres en friche ☐
 - Autre ☐ (préciser) : Bois
 - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ☒ Non ☐
 - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?
 - Fermage/métayage ☐
 - Autre ☐ (préciser) : Exploité par le propriétaire
 - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ☐ Non ☒

Observations complémentaires (à compléter éventuellement pour tout complément ou précision nécessaire)

Jusqu'en 1999 ce bâtiment était à usage agricole
avant que l'on construise un hangar agricole.
Aujourd'hui il est utilisé en garage et stockage
petit outillage -

Madame ETCHEVERRY Denise
Thaison AGNINIA
QUARTIER PAXKOENIA
64240 HASPARREN

X
Hasparren le 3 Mars 2022

Enquête Publique du
PLUI HASPARREN

Madame le Commissaire Enqueteur.

C'est dans le cadre de la modification du PLUI que je me permets de prendre contact avec vos services.

En effet je suis exploitante agricole sur la commune d'Hasparren. Je possède sur mon exploitation un petit bâtiment qui fait office de bâtiment agricole et garage.

J'envisage de prendre ma retraite dans quelques mois et je souhaite demander un changement de destination conformément à l'article L 151-11-2 du code de l'urbanisme et l'article L 112-1-1 du code rural.

Le bâtiment se trouve en bordure de la départementale et n'empiète en rien sur le foncier agricole.

Mon projet est de transformer cette annexe en habitation pour la location afin de compléter ma maigre retraite.

Je ne doute pas que vous porterez toute votre attention à ma requête et je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma sincère considération.

PJ: plan de masse
photo de l'annexe concernée

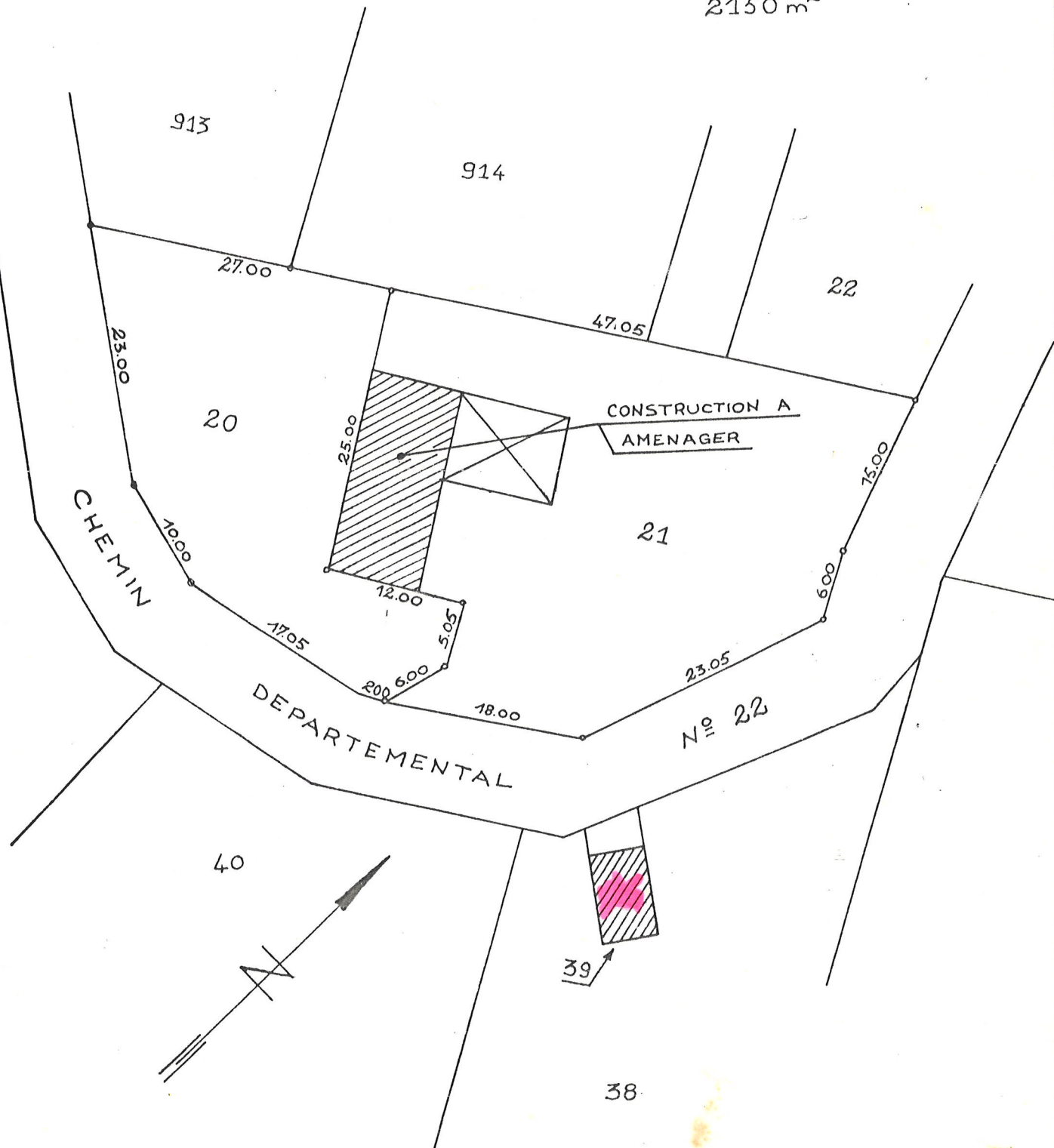


PLAN DE MASSE

SECTION H. PARCELLE 20 : 760 m².

PARCELLE 21 : 1390 m².

2150 m²



ECHELLE 1/500^{eme}



Grille d'analyse du changement de destination d'un bâtiment en zone agricole ou naturelle

Art L.151-11 du CU : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :

1° Autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

Bâtiment n° 971 (numéro à reporter sur le cadastre vierge)

Classement du bâtiment dans le document d'urbanisme en vigueur : Agricole

Renseignements concernant le bâtiment

Référence cadastrale :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- | | | | | |
|---|-----|----------------------------------|-----|-----------------------|
| ☐ à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ☐ au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ☐ au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |
| ☐ au réseau de téléphone en capacité suffisante ? | Oui | ☒ | Non | ☐ |

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui ☒ Non ☐

• si oui est-il proche de la retraite ?

Oui ☒ Non ☐

☐ si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui ☐ Non ☒

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui ☒ Non ☐

si le bâtiment a perdu sa vocation agricole :

- Depuis quand ?
- Définitivement ? Oui ☐ Non ☐

Etat du bâtiment ? (merci de joindre une photo)

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
.....
des murs porteurs sont sains et la toiture
est neuve depuis la photo-
.....
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? oui
- La construction est-elle réalisée en architecture traditionnelle ? oui
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
.....
.....

Quel est la nouvelle destination envisagée du bâtiment :

- Habitation ☒
- Commerces et activités de services (local artisanal, restaurant, gîte, chambre d'hôte, ...) ☐
- Equipements d'intérêt collectif et services publics ☐
- Autres activités des secteurs secondaires et tertiaires (industrie, entrepôt, bureau, ...) ☐
- Local commercial ☐

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200m) :
 - Habitation ☒
 - Exploitation agricole ☐
quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? hangar de stockage
 - Autre ☐ (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
 - Leur nature
 - Cultures ☐
 - Prairies ☒
 - Landes/terres en friche ☐
 - Autre ☐ (préciser) :
 - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ☒ Non ☐
 - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?
 - Fermage/métayage ☐
 - Autre ☐ (préciser) : Propriétaire
 - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ☐ Non ☒

Observations complémentaires (à compléter éventuellement pour tout complément ou précision nécessaire)

Ce bâtiment me serve' comme abri pour les véhicules
Machine et tracteur - et j'aimerais obtenir une étoile
en vue d'une habitation pour mon fils -

